Sou des Ecoles laïques Annecy

6, 13, 20 et 27 janvier,
3 et 10 février,
3 et 10 mars 2027

Ski

Chers Parents

Les sorties de ski du centre de loisirs du mercredi ont un but éducatif de loisirs et non d'entrainement sportif. Le rôle des adultes est d'accompagner chaque enfant tout en veillant à l'équilibre du groupe, et au bien être de chacun dans un cadre sécurisé.
La responsabilité de l'équipe d'encadrement est engagée dès l'entrée des enfants dans le car jusqu'à leur descente le soir.

Prévoir dans un sac à dos marqué au nom de l'enfant :
un goûter (ne pas mettre de bouteille en verre). L'enfant monte dans le car, chaussures aux pieds, lunettes et gants dans le casque à la main, skis et bâtons attachés. Surtout pas d'écharpe
(le tout marqué au nom de l'enfant)

La sortie en journée complète aura lieu le 10 mars.
En cas d'annulation : pour des raisons météorologiques, l'équipe pourra reporter la sortie : les 17 et 27 mars. Dans ce cas, un mail vous sera envoyé. Vous pourrez également consulter le répondeur le mardi après 18h30 (inutile d'appeler avant) ou vérifier sur notre site.

Location de matériel ski alpin : dans la limite des stocks disponibles
Samedi 12 décembre 2026 de 9h à 12h sur rendez-vous
à l'école de Novel - 70 ter avenue de France - 74000 ANNECY



TARIF DES PRÊTS pour la saison

16€ Chaussures avec un chèque de caution de 45€
48€ Skis/bâtons avec un chèque de caution de 90€
60€ Skis/bâtons/chaussures avec un chèque de caution de 100€

Lieu de départ des cars :
École «de la Plaine», dans la cour de l'école

Rassemblement pour tous à 12h45, pour un départ à 13h.
Si journée : RDV 8h45 pour un départ à 9h.
Retour vers 18h selon la station

Bureau Sou des Ecoles
Accueil sur rendez-vous
Tel 04 50 27 65 09
sou.annecy@gmail.com
soudesecoles-annecy.fr

Président : Vincent PORTMANN
Permanences : Virginie LAVOREL et Sandrine ODOUARD

Règlement intérieur ski

ACCUEIL

Tous les enfants de 6 à 14 ans sont acceptés au centre de loisirs peu importe leur lieu d'habitation.
Les parents doivent nous signaler si leur enfant est porteur de handicap afin que la direction puisse adapter son accueil, voir si nécessité d'un accompagnement personnalisé (dossier de prise en charge MDPH).
Discipline générale : Si le comportement d'un enfant met en cause l'équilibre du groupe, la direction pourrait l'exclure après information écrite à la famille et sans remboursement. Les parents ont l'obligation de reprendre leur enfant dès la notification.
Relation équipe d'animation / famille
Si un parent rencontre une difficulté avec les animateurs lors des accueils, un dialogue calme et serein est exigé devant les enfants et les autres parents afin de ne pas compromettre le bon déroulement du séjour. Si besoin, contacter directement le Sou des Écoles par téléphone ou par mail.

RESPONSABILITÉ

Les enfants arrivant avant les horaires d'ouverture demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
A l'arrivée et lors du départ, il est obligatoire de venir signaler le nom de l'enfant à l'adultes qui fait l'appel. Les enfants ne seront remis qu'à leurs responsables légaux. Toute autre personne doit avoir une autorisation datée et signée du représentant légal de cet enfant et présenter une pièce d'identité.
Si l'enfant est encore au centre de loisirs à la fermeture, que le responsable est sans nouvelles et si les tentatives de contact avec la famille restent infructueuses, l'enfant sera confié à la Police Nationale.
Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé au responsable de la structure, ainsi qu'au bureau du Sou.

SÉCURITÉ

Les enfants ne doivent avoir sur eux ni allumettes, ni briquets, ni objets coupant ou dangereux.
Les dégâts occasionnés par les enfants (vitres brisées ou objets cassés) sont à la charge des parents.

DISPOSITION SANITAIRE

Hygiène : L'accès à l'activité ski est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (adultes et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, ou se présentant en état d'ébriété. En cas de doute, un certificat de non contagion peut-être demandé aux familles.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans le car et pendant l'activité ski.

Sanitaire : En cas de traitement médical en cours **et sur présentation de l'ordonnance** médicale, la direction du Centre de Loisirs gère et veille à la prise du·des médicament·s par l'enfant.
Remettre le traitement et l'ordonnance au responsable du car dès votre arrivée.

EFFETS PERSONNELS

Les vêtements de valeurs ne sont pas conseillés. Ils doivent être marqués au nom de l'enfant. Il est interdit de donner aux enfants bijoux et objets de valeur (jeux électroniques, baladeur, MP3, portable, cartes Pokémon, etc…) Le Sou n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de ces objets. Ils ne seront en aucun cas couverts par l'assurance.
Le matériel de ski (skis, bâtons, casque) doit être noté au nom de l'enfant.

ACTIVITÉS

Casque et vêtements de ski : Le casque est obligatoire. Si l'enfant se présente à l'arrêt de car sans casque, le responsable peut refuser l'enfant pour la sortie ou le parent accepte de louer un casque, arrivée en station. Cette location reste à la charge de la famille.
L'enfant doit être habillé avec des vêtements adaptés à l'activité ski (pantalon, anorak ou combinaison, gants, **cache cou** et non écharpe…)
Dossard : Pendant l'activité, tous les enfants doivent porter un dossard jaune, floqué au nom du Sou des Écoles Laïques d'Annecy. Ce dossard nous permet de reconnaître les enfants.
Prêt de matériel : les familles louant le matériel par l'intermédiaire du Sou des Écoles Laïques d'Annecy devront donner un chèque de caution.
Cette caution sera encaissée si le matériel n'est pas rendu lors des dates de retour prévues.
En cas d'accident : Votre enfant sera pris en charge par les secours, si nécessaire il sera transporté à l'hôpital le plus proche, accompagné d'un responsable du Sou des Écoles. Nous vous contacterons au plus vite.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

Dès que la saison de ski a commencé, aucune sortie ne peut être annulée, ni remboursée, c'est un forfait. Si l'annulation de la saison est faite 15 jours avant le séjour, nous remboursons 50% du séjour, si elle est faite plus tard nous remboursons 25%.
En cas d'absence : Aucun remboursement n'est prévu pour les absences.
Seul un remboursement est prévu pour les enfants qui se blessent lors d'une de nos sorties ou si nous annulons les sorties pour cause météorologique ou sanitaire.
En cas de modification du planning (changement de ½ journée en journée complète), si votre enfant est dans l'incapacité de sortir à la journée, seules les absences justifiées seront prises en compte (école ou autre activité le matin, sous présentation de justificatif).
Avoir
Nous gardons les avoirs 1 an. Passé la date, plus de remboursement possible.